



Assurance vélo: se déplacer en toute sérénité

generali.ch/assurancevelo



Se déplacer à vélo est un plaisir, bon pour la santé et écologique. Mais tout peut aller très vite et le plaisir tourner court: un accident, un dégât ou une perte occasionnent des frais importants. Avec l'assurance vélo PRISMA Flex, vous bénéficiez d'une couverture complète dans tous ces cas.

Vos déplacements en toute sécurité

La bicyclette est de plus en plus appréciée: qu'elle soit un loisir ou un mode de transport pour rejoindre le lieu de travail, sous forme de VTT, de vélo de course ou de vélo électrique, le cyclisme fait partie de notre quotidien. La plupart des cyclistes optent pour un casque à vélo pour se protéger, car les dangers encourus sont nombreux. Un instant d'inattention suffit et c'est l'accident. L'assurance vélo est alors particulièrement importante: en cas d'accident grave entraînant le décès du cycliste, elle verse aux proches une indemnisation. Ou elle prend en charge les frais de réparation de votre véhicule après une collision. En cas de conflits juridiques, l'assurance de protection juridique vélo vous aide à faire valoir vos droits. Et la Véloassistance se tient à vos côtés lorsque vous avez particulièrement besoin d'aide: elle organise le transport ou la réparation et verse une avance des frais hospitaliers en Suisse et à l'étranger. Afin que vous puissiez vous déplacer en toute sérénité.

A combien se monte la somme d'assurance?

Vous pouvez déterminer vous-même la somme d'assurance (CHF):

2000.- 4000.- 6000.- 8000.- 10000.-

Quels véhicules sont assurés?

Tous les cycles et cyclomoteurs (selon l'art. 18 OETV), y compris les vélos électriques immatriculés (avec assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h)

Vos avantages

- ✓ Casco collision complète
- ✓ Une Véloassistance formidable en Suisse et à l'étranger (crevaisons comprises)
- ✓ Indemnité à la valeur à neuf sans facteur d'amortissement
- ✓ Sont assurés tous les vélos appartenant au ménage

Protection optimale en cas de vol

Malheureusement, la bicyclette n'est pas seulement un moyen de transport apprécié, elle est aussi priseée des voleurs. Cependant, avec l'assurance vélo de Generali, vous êtes protégé de toute perte financière. En cas de vol, l'assurance vous rembourse la valeur à neuf du vélo: vous recevez la somme nécessaire pour racheter un vélo identique à celui qui a été dérobé. Peu importe que le vol ait eu lieu à votre domicile, à la gare ou quelque part en ville. Du reste, l'assurance vélo de Generali ne couvre pas un seul vélo, mais tous ceux appartenant à votre ménage. Afin que le plaisir que vous procure votre bicyclette dure longtemps.

Votre assurance vélo: un accompagnement dans tous les domaines



Casco collision

Sont couverts les frais de réparation et de remplacement de pièces de votre vélo, au maximum jusqu'à la valeur d'achat, y compris vos effets personnels jusqu'à CHF 1000.-. En cas de dommage total, la valeur de remplacement d'un vélo identique au moment du sinistre est versée. Après une collision ayant entraîné la mort, Generali verse une indemnisation de CHF 5000.- aux ayants droit. En cas de vol, Generali prend en charge la franchise de votre assurance inventaire du ménage (jusqu'à CHF 500.-).

En cas de litige suite à un accident, les frais d'avocat et de justice sont couverts par l'assurance de protection juridique vélo jusqu'à CHF 50 000.-.

Vol du vélo (optionnel)

Sont assurées la perte, la destruction ou la détérioration du vélo assuré résultant d'un vol, d'un vol d'usage, de soustraction, de brigandage ou d'une tentative desdites infractions.

Véloassistance en Suisse et à l'étranger (optionnelle)

Assistance 24 h sur 24
en cas de panne,
vol ou accident

Sont couverts les frais suivants:

- dépannage/remorquage
- poursuite du voyage (p. ex. frais d'un vélo de location)
- temps d'attente lors de réparations (p. ex. frais d'hôtel)
- prise en charge du véhicule
- frais de retour
- organisation du transport du malade et avance des frais hospitaliers
- Info Line Travel

Comment fonctionne l'assurance vélo? Un exemple concret

Depuis que Mara a son nouveau vélo électrique, elle l'utilise tous les jours pour se rendre au travail. Ni la montée raide en fin de parcours, ni le mauvais temps ne l'effraient. Ainsi, par ce matin brumeux de novembre, elle se rend au travail à vélo. C'est alors qu'un camion la contraint involontairement à quitter la route. Mara chute lourdement et reste au sol. Le conducteur du camion ne remarque rien et poursuit sa route. Mara peut à peine se relever, sa jambe droite lui fait atrocement mal. Et son e-bike est en piteux état. Heureusement, Mara a

conclu une assurance vélo avec Véloassistance. Generali organise le transport vers l'hôpital et verse une avance des frais d'hospitalisation. Mara a la jambe cassée, mais elle pourra bientôt rentrer chez elle. Cela durera encore quelques semaines, mais quand sa jambe sera guérie, elle pourra de nouveau enfourcher un vélo en état de marche: les jantes déformées ont été remplacées, la fourche et le moteur endommagé réparés. La coûteuse réparation a également été prise en charge par l'assurance vélo de Generali.

Contact: en cas de question ou pour toute demande d'offre sans engagement, veuillez contacter votre conseillère personnelle ou conseiller personnel. Pour plus d'informations, rendez-vous sur generali.ch.